



Le Mouvement Habitat et Humanisme

Depuis plus de 30 ans, pour répondre à l'exclusion et l'isolement des personnes en difficulté, Habitat et Humanisme agit en faveur du logement, de l'insertion et de la recréation de liens sociaux.

Résolument tourné vers l'innovation, le Mouvement a développé des outils économiques à vocation sociale, pour financer et mener à bien son action.

Habitat et Humanisme s'est donné pour mission :

- de permettre aux personnes à faibles ressources, précarisées en raison de leur situation sociale, de leur âge, de leur handicap ou de leur santé, d'accéder à un logement décent, adapté à leur situation et leurs ressources,
- de contribuer à une ville ouverte à tous, en privilégiant les logements situés dans "des quartiers équilibrés",
- de proposer un accompagnement personnalisé ou collectif pour favoriser la recréation de liens et l'insertion sociale.

Le Mouvement Habitat et Humanisme est composé d'une Fédération reconnue d'utilité publique rassemblant :

- 55 associations couvrant 80 départements,
- 1 association en Belgique,
- 2 sociétés foncières,
- 8 AIVS,
- l'association La Pierre Angulaire qui gère un réseau d'établissements de retraite et de soins,
- le Mouvement d'Aide au Logement qui accompagne l'accession sociale à la propriété.

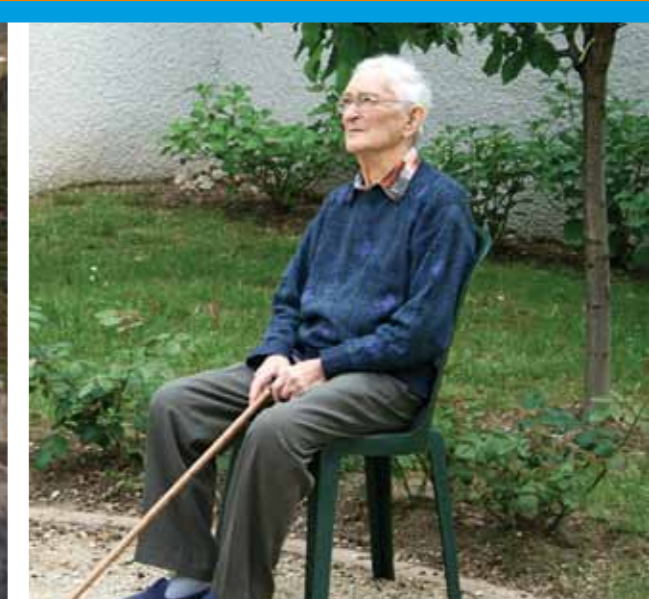
Le Mouvement a également créé la Fondation Habitat et Humanisme - Institut de France qui mène des programmes de recherche et finance des projets d'habitat innovant.

Graphisme : www.onna noko.com • Crédits photos : Shutterstock, Habitat et Humanisme, Gérard Ligier • rédaction : Habitat et Humanisme • Novembre 2016



EHD

Entreprendre pour Humaniser la Dépendance



Pour tout renseignement :

Monique Peyre
Tél : 04 72 27 42 51
m.peyre@habitat-humanisme.org



La société EHD, Entreprendre pour Humaniser la Dépendance

La société anonyme EHD (Entreprendre pour Humaniser la Dépendance) a été constituée en 2003 sous forme de société coopérative d'intérêt collectif à capital variable. EHD bénéficie de l'agrément Entreprise solidaire renouvelé le 6 juin 2014 pour une période de 5 ans.

Au sein du Mouvement Habitat et Humanisme, la société EHD réalise :

- la construction et la remise aux normes d'établissements d'accueil et de soins à destination de personnes âgées dépendantes, à faibles ressources,
- des habitats intergénérationnels et des logements sociaux destinés à des personnes fragilisées par l'âge ou l'état de santé nécessitant un "prendre soin" particulier et des personnes à faibles ressources, notamment des jeunes,
- des hébergements temporaires, en partenariat avec les Pouvoirs Publics, destinés à des personnes très vulnérables en situation précaire.



Un investissement solidaire à forte utilité sociale

Vous pouvez devenir associé d'EHD à tout moment en vous portant acquéreur de parts sociales de la société, d'une valeur de 20 € (part susceptible de revalorisation annuelle).

- C'est un investissement dans la pierre dont vous connaissez exactement la destination et l'esprit, celui de la solidarité.
- C'est un investissement d'une réelle efficacité sociale : le logement et le soin des personnes âgées à faibles ressources, représentent un enjeu social et humain majeur, à l'heure où l'allongement de la vie s'est accru parallèlement à la précarité.

Une fiscalité avantageuse

EHD étant agréé Entreprise Solidaire, les souscriptions à son capital sont éligibles aux dispositifs Madelin et TEPA qui ouvrent droit à des réductions fiscales :

• Réduction d'impôt sur le revenu (dispositif Madelin)

Vos souscriptions au capital d'EHD ouvrent droit à **une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 18% de l'investissement**, dans la limite :

- d'un montant d'investissement de 50 à 100 000 € pour un célibataire ou un couple (investissement supérieur reportable sur les 4 années suivantes),
- du plafond global des déductions fiscales en vigueur (fraction excédentaire reportable sur les 4 années suivantes).

Exemple :

En 2016, un couple souscrit 100 parts à 20 € soit 2 000 €.

En 2017, il pourra déduire 2 000 € x 18 % = 360 € de son impôt sur le revenu.

La réduction d'impôt s'applique en une seule fois, l'année qui suit vos versements.

• Réduction de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (loi TEPA)

Vos souscriptions au capital de EHD ouvrent droit à **une déduction de l'ISF à hauteur de 50% de l'investissement dans la limite de 45 000 €** (pas de report ni de cumul avec le dispositif d'impôts sur le revenu).

CONDITIONS

- Vous devez conserver les parts pendant 5 ans, à compter de l'année suivant la réalisation de l'augmentation de capital.
- Si vous vendez tout ou partie de vos parts avant 5 ans (sauf en cas de décès, d'invalidité ou de licenciement), il sera procédé à une reprise de la totalité de la réduction d'impôt dans la limite du montant de la cession.

Caractéristiques de votre investissement

- Pour permettre à EHD de mener à bien ses projets, il est recommandé de réaliser cet investissement solidaire dans une perspective à long terme (10 à 15 ans). Néanmoins, vos parts sont cessibles, EHD s'engage à exercer ses meilleurs efforts pour répondre aux demandes de cession. Le vendeur s'acquittera des droits de mutation en vigueur.
- Les parts ne sont pas cotées.
- EHD ne distribue pas de dividende.
- Le capital est variable, il peut augmenter à tout moment, soit au moyen de souscriptions nouvelles effectuées par les associés, soit par l'admission de nouveaux associés : vous pouvez souscrire à tout moment.
- Les parts sociales sont nominatives et indivisibles. La coopérative ne reconnaît qu'un propriétaire pour chacune d'elle. La responsabilité de chaque associé ou détenteur de parts est limitée à la valeur des parts qu'il a souscrites ou acquises.
- En tant qu'associé, vous participez aux Assemblées Générales d'EHD, les documents comptables sont à votre disposition, sur simple demande : vous pouvez ainsi suivre votre investissement.
- EHD a reçu le label Finansol, garantie de transparence, d'éthique et de solidarité dans l'utilisation et la gestion de l'épargne.



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne EHD - Plus de renseignements sur www.finansol.org

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.



Réhabilitation de l'EHPAD de Saint-Affrique



Construction sur l'ancien site des prisons de Lyon, de l'Espace Emmanuel Mounier, habitat intergénérationnel et solidaire



Reconstruction de l'EHPAD de Saint-Malo



Réhabilitation de l'EHPAD de Loriot



Réhabilitation/extension de l'EHPAD Lépine Providence à Versailles



Reconstruction de l'EHPAD Bon Secours à Rillieux-la-Pape